



**JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME
CODEX COMMITTEE ON CONTAMINANTS IN FOODS
Eleventh Session
Rio de Janeiro, Brazil, 3 – 7 April 2017**

To be held at the Windsor Marapendi Hotel, Rio de Janeiro, Brazil

Comments submitted by Senegal on agenda item 7, 8 and 12

POINT 7 : Requête d'observations sur l'Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'arsenic dans le riz :CL 2017/25-CF

Position : Le Sénégal soutient et appuie l'avant projet du code d'usage pour la prévention et la réduction de la contamination de l'Arsenic dans le riz.

Justifications

- 1- Ce code d'usage fournirait aux autorités compétentes nationales chargées des contrôles alimentaires et tous organismes pertinents des directives pour prévenir et réduire la contamination du riz par l'As.
- 2- Il a été élaboré sur la base des informations et des données de mise en œuvre d'efficacité avérées et qui sont actuellement disponibles
- 3- Ce code pourrait être réexaminé si d'autres informations et/ou données sont disponibles dans les 2 à 3 prochaines années

POINT 8 : Requête d'observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de limite maximale pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer (et plan d'échantillonnage associé) : CL 2017/26-CF

Position : Nous appuyons la fixation de la Teneur Maximale TM en Aflatoxines totales dans les arachides prêtes à être consommées à 15 µg/kg (15 ppb) et nous recommandons au comité d'envisager également de fixer une TM en Aflatoxine B1 (AFB1) à 8 µg/kg (8 ppb)

Justifications

- 1- la JECFA, à sa 83ème évaluation de Novembre 2016 a globalement établi que les céréales (surtout maïs et sorgho) et non des noix (telle que l'arachide) constituaient la principale source d'exposition aux aflatoxines dans les pays subsahariens. Par conséquent, des TM < 15 µg/kg (ppb) pour les arachides offrent peu de protection supplémentaires du point de vue de la santé.
- 2- sur le plan économique, la JECFA a également conclu, à cette même évaluation qu'une fixation de TM à 4µg/kg (ppb) au lieu de 15 µg/kg (ppb) doublerait la proportion rejetées; sur le marché mondiale, d'arachides prêtes à être consommées
- 3- AFB1 est la forme la plus toxique et est classé comme cancérigène du groupe 1 par le centre internationale de recherche sur le cancer (CIRC). Et la majeure partie des pays ont adopté des règlements qui fixent des TM pour AFB1. Il est donc important d'avoir une réglementation à la fois pour l'aflatoxine combinée et pour sa forme la plus toxique.

POINT 12 : Document de discussion sur les limites maximales pour le méthylmercure dans le poisson : CX/CF 17/11/12

Position : Nous demandons que les LM qui seront fixées tiennent compte du niveau de Méthyl Mercure des pays africains

Nous demandons au JECFA de procéder à des évaluations de l'incidence de cette LM sur le commerce et la santé (incluant des données émanant d'Afrique).

Justifications :

- 1- Les données disponibles (contamination, évaluation impact par le JECFA) n'ont pas permis au GTE de trouver un accord pour proposer un TM basée soit sur l'ALARA ; soit sur le rapport risques/ avantages de la consommation de poissons du comité d'expert FAO/OMS
- 2- Le JECFA n'a pas encore évalué l'impact des différents scénarios de TM sur le commerce et la santé
- 3- Aucune des données utilisées ne provenaient d'Afrique